



Conseil économique et social

Distr. générale
8 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-troisième session

Genève, 18-20 novembre 2009

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Évaluations biennales et programme de travail (2010-2014)

Évaluations biennales et programme de travail (2010-2014)

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme prescrit par la Commission en 2004 et confirmé par la réforme de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) en 2005, les comités sectoriels sont priés de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs (E/ECE/1434/Rev.1). Aussi le Comité des transports intérieurs a-t-il décidé de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, comme cela devrait être le cas pour ses organes subsidiaires, le prochain examen étant prévu en février 2010 (ECE/TRANS/200, par. 119). Le présent document sert de base aux débats et aux propositions que fera le Groupe de travail et qu'il transmettra au Comité des transports intérieurs à sa soixante-douzième session (23-25 février 2010).

II. Évaluations biennales

A. Objectif

2. L'évaluation fait partie intégrante d'une gestion efficace axée sur les résultats, au même titre que la planification, la budgétisation et le suivi. Elle est une source d'information essentielle pour appuyer des choix de gestion appropriés.

3. Les pays membres de la CEE, qui font de la transparence et de l'efficacité de la gestion des programmes une priorité, ont décidé à leur session annuelle de 2004 de donner plus de poids à l'évaluation comme outil de gestion des activités de la Commission. Les comités sectoriels, notamment le Comité des transports intérieurs, ont donc été priés de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs et de tenir

compte des résultats de ces évaluations dans la définition de leurs programmes d'activité. La réforme de la CEE accomplie en 2005 a accentué le rôle de cette approche (E/ECE/1434/Rev.1).

4. Les évaluations biennales des comités sectoriels seront l'occasion pour les pays membres de la CEE de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, de façon continue, la «pertinence» des activités et des secteurs correspondants à la lumière des objectifs des sous-programmes. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace des programmes à tous les niveaux en apportant des éléments attestant que les réalisations escomptées ont été accomplies, en définissant les domaines futurs d'action prioritaire, et en donnant la possibilité de procéder à des ajustements graduels et ponctuels. Ces résultats doivent aussi aider à mesurer plus précisément l'«impact» des activités.

5. De plus, ces évaluations donneront plus d'indications sur l'efficacité avec laquelle les différentes activités ou les secteurs correspondants ont permis des résultats contribuant aux objectifs et des réalisations escomptées pour tel ou tel sous-programme. On attend de ces évaluations qu'elles permettent aussi, éventuellement, de dégager des conclusions sur l'efficacité des produits, des activités et des modules, et de formuler ensuite des recommandations sur la façon d'optimiser les gains en améliorant l'utilisation des ressources disponibles.

6. Enfin, on attend des résultats des évaluations qu'ils constituent, à l'avenir, le fondement nécessaire pour les phases ultérieures de la gestion des programmes, notamment afin de définir les priorités des sous-programmes et de réaffecter les ressources en conséquence.

B. Procédure

7. Les évaluations biennales prescrites ont été réalisées pour la première fois au cours de l'exercice 2008-2009. En février 2008, le Comité des transports intérieurs a passé en revue et approuvé les comptes rendus de réalisation, c'est-à-dire pour chaque groupe d'activités, une «réalisation escomptée» ainsi que des «indicateurs de succès» et les «mesures de résultat» correspondants et il a fait observer qu'en 2010 il réexaminerait ces comptes rendus, débattrait des enseignements tirés et prendrait, le cas échéant, des mesures programmatiques (ECE/TRANS/200, par. 117 à 119).

8. Conformément à cette décision, le Groupe de travail devrait passer en revue ses comptes rendus de réalisation pour l'exercice biennal 2008-2009, débattre des enseignements tirés et prendre, s'il y a lieu, des mesures programmatiques. Il devrait également décider si ces comptes rendus sont toujours appropriés pour la période 2010-2011 ou s'il y aurait lieu de les modifier compte tenu de nouvelles priorités ou de la modification de son programme de travail. Les propositions du Groupe de travail seraient examinées par le Bureau du Comité des transports intérieurs à sa prochaine session (30 novembre-1^{er} décembre 2009) puis transmises au Comité pour approbation à sa soixante-douzième session (23-25 février 2010).

C. Examen des comptes rendus de réalisation pour 2008-2009 et propositions pour 2010-2011

9. On trouvera ci-après les comptes rendus de réalisation approuvés par le Comité des transports intérieurs pour le Groupe de travail au cours de la période de travail 2008-2009 (document informel du Comité des transports intérieurs n° 11 daté du 14 janvier 2007). Le secrétariat a également inclus, en vue de leur examen par le Groupe de travail, les

indicateurs de succès pour 2008-2009 (sur la base des résultats de la réunion qui s'est tenue avant la présente session du Groupe de travail), ainsi que les objectifs nouvellement proposés pour 2010-2011.

Groupe d'activités: transports par chemin de fer

Réalisation escomptée

10. Meilleure compréhension des opérations et des politiques en matière de transport ferroviaire dans la région, notamment les questions liées à l'infrastructure, au passage des frontières, à l'interopérabilité, au suivi et à la mise à jour des instruments juridiques pertinents ainsi que le renforcement de la coopération des pays membres pour traiter ces questions.

Indicateurs de succès

a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction tel que mesuré dans le cadre d'enquêtes

Mesures de résultats:	Résultats 2008-2009
Objectif: 2008-2009: 42	27 ¹
Objectif proposé: 2010-2011: 30	

b) Nombre d'amendements à l'AGC, ainsi que de lignes actualisées et modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur

Mesures de résultats:	Résultats 2008-2009
Objectif: 2008-2009: 2	0
Objectif proposé: 2010-2011: 2	

c) Nombre d'ateliers/séminaires thématiques organisés et nombre de participants

Mesures de résultats:	Résultats 2008-2009
Objectif: 2008-2009: 2	2 ²
Objectif proposé: 2010-2011: 2	

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être approuver ses réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures de résultat pour 2010-2011, ou les modifier, selon qu'il conviendra.

¹ Ont participé à la soixante-deuxième session du Groupe de travail, en novembre 2008, 20 pays membres de la CEE, la Commission européenne, trois organisations intergouvernementales et trois organisations non gouvernementales. Toutes les entités ayant répondu au questionnaire distribué pendant la session sont convenues qu'il avait été bien organisé, qu'il avait répondu à leurs attentes et que suffisamment de temps avait été accordé aux exposés et aux débats. Pour plus de renseignements sur le niveau de satisfaction des participants, voir le paragraphe 43 du rapport ECE/TRANS/SC.2/210.

² Cinquante-deux personnes ont participé à l'atelier sur la sûreté dans les chemins de fer, organisé en 2008. Il est prévu d'organiser un atelier sur l'accessibilité des voyageurs aux systèmes ferroviaires lourds le 19 novembre 2009.

III. Programme de travail

12. À sa soixante et unième session, le Groupe de travail a adopté son programme de travail pour la période 2008-2012 (ECE/TRANS/SC.2/208, par. 23, annexe). À la même session, il s'est dit intéressé par une collaboration plus étroite avec le Centre commun de recherche de l'OCDE et le Forum international des transports, en particulier en ce qui concerne les travaux de recherche sur le transport ferroviaire.

13. À sa soixante-deuxième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'évaluer les travaux effectués récemment par le Forum international des transports concernant les obstacles au franchissement des frontières avant d'élaborer une proposition concrète relative à l'incorporation des questions de l'interopérabilité et du passage des frontières dans le programme de travail révisé pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/SC.2/210, par. 21). Il ressort du rapport de base sur l'enquête menée récemment par le Forum international des transports au sujet des obstacles au passage des frontières³ que le transport international par chemin de fer continue de se caractériser par d'importants délais d'attente aux frontières, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne ainsi qu'aux frontières entre les pays de l'Union européenne et les pays non membres de l'Union européenne. Cette situation s'explique notamment par des incompatibilités d'infrastructures, une pénurie de locomotives destinées au trafic transfrontière, la lourdeur des formalités douanières et en matière de sûreté et l'absence de mesures incitant à l'efficacité. Dans son rapport, le Forum international des transports conclut qu'il faut renforcer, d'une part, l'harmonisation et la convergence des réglementations, des accords et des documents concernant le passage des frontières et le transit et, d'autre part, la formation du personnel, si l'on veut réduire les temps d'attente des trains aux frontières. Le Groupe de travail devrait se pencher sur certaines de ces questions dans le cadre de ses activités futures.

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter le projet de programme de travail ci-après (2010-2014), qui a été établi par le secrétariat sur la base des décisions mentionnées plus haut.

Programme de travail pour la période 2010-2014

Activité 02.5 Transport ferroviaire

02.5.1 *Infrastructure ferroviaire*

Priorité: 1

I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et de leur incidence sur l'AGC.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

³ P. Ranger (2009), Survey on border crossing obstacles: seminar background report, ITF, Paris
<<http://www.internationaltransportforum.org/Proceedings/Border2009/09Ranger.pdf>>.

Activités permanentes

a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapports **occasionnels** sur la modification du réseau de l'AGC; ~~rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse.~~
(2008) *Priorité: 1*

b) **Examen, d'une part, de la cohérence entre les paramètres AGC et les normes applicables aux infrastructures établies par les autorités compétentes de l'Union européenne et, d'autre part, de la possibilité de les harmoniser à long terme.**

Résultats escomptés: **Établissement d'un rapport sur la cohérence entre les normes d'infrastructure ferroviaire figurant dans l'AGC et celles de l'Union européenne.**
(2010) *Priorité: 2*

II. Étude des infrastructures ferroviaires

a) *Exposé succinct:* ~~Étude de la possibilité d'améliorer des projets d'investissement dans les lignes ferroviaires internationales et de leur gestion.~~

Travail à faire: Le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes:

Examen de l'~~incidence~~ des techniques **d'investissement dans l'infrastructure ferroviaire et de financement de cette infrastructure**, ~~de transport intermodal~~, notamment **les partenariats public-privé en ce qui concerne les investissements**, ~~et de la normalisation du matériel roulant et de la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.~~

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2008 **2011**) *Priorité: 2*

b) ~~Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre~~ **Examen périodique des réformes des chemins de fer menées dans la région de la CEE pour optimiser la fourniture et l'utilisation des infrastructures ferroviaires.**

Résultats escomptés: Rapports ~~actualisé~~ sur **l'état d'avancement des réformes des chemins de fer dans la région de la CEE** ~~l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen.~~ (2009**2011, 2014**) *Priorité: 2 1*

c) Examen des questions de ~~sécurité~~ **sûreté** dans les tunnels ferroviaires **internationaux**

Résultats escomptés: Étude de la situation actuelle et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations. (2008 **2010**) *Priorité: 2*

d) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les liaisons entre l'Europe et l'Asie.

Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles. (**2011** ~~2008~~) *Priorité: 2*

Activités de durée limitée

e) Enquête périodique concernant le trafic voyageurs et marchandises sur les ~~divers tronçons du~~ réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la ~~troisième~~ **prochaine** enquête ~~est sera~~ effectuée sur la base des données de l'année ~~2005~~ **2010**.

Résultats escomptés: ~~Rapport sur le trafic ferroviaire sur le réseau de l'AGC en 2000.~~
(2008) Recensement du trafic ferroviaire ~~en 2005~~ **2010 (2013)** *Priorité: 2*

f) Examen d'autres sujets, le cas échéant.

Résultats escomptés: Rapport sur chaque sujet.

III. Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. *Priorité: 1*

b) Rapport sur les possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes (projet permanent). *Priorité: 2*

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel.

IV. Coopération interrégionale

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent).

Priorité: 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sûreté et à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire *Priorité: 1*

Description:

a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.

b) Harmonisation ~~et normalisation~~ des prescriptions **normalisées** applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, ~~y compris leur informatisation.~~

c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.

d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité **et de la sûreté** ferroviaires.

e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation des régimes SMGS/SMPS et CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

Activités permanentes

a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

Résultats escomptés: Rapport **annuel** sur ~~les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires~~ **l'état d'avancement du projet CIM/SMGS du CIT et de l'OSJD visant à améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (2007)** *Priorité: 1*

b) Étude de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, en particulier pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international. *Priorité: 1*

c) Examen des prescriptions concernant l'exploitation et la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires. *Priorité: 2*

~~d) Étude des possibilités d'harmonisation de l'application et des dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.~~

~~*Résultats escomptés:* Rapport sur l'application de l'heure d'été. (Rapport sur la modification de l'application de l'heure d'été lorsqu'elle a lieu) *Priorité: 3*~~

d) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité **et de sûreté** ferroviaires, afin de contribuer à améliorer la sécurité **et la sûreté** des transports internationaux.

Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité **et la sûreté** et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE. ~~(2008 2011)~~ *Priorité: 1*

Activités à durée limitée

e) Analyse des divers éléments **de la croissance** de la productivité **des chemins de fer** ~~et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer~~, en particulier pour le transport ~~international~~ **de marchandises**.

Résultats escomptés: Rapport semestriel sur le développement de la productivité **des chemins de fer** dans les pays membres. ~~(2009 2010)~~ *Priorité: 2*

f) — Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.

Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2008)
